|  |  |
| --- | --- |
|  | Direction de l’Immobilier et de l’Environnement  Bureau des Marchés Immobiliers |

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

**Consultation n° E2025BMI14**

**Travaux de remplacement de la charpente bois par une charpente métallique pour la sécurisation des cours extérieures d’un bâtiment du Ministère de l’Intérieur**

*Le présent document a pour objet de juger la qualité technique et environnementale de l’offre de l’entreprise.*

*Les renseignements indiqués dans ce document doivent être seulement et strictement liés à l’opération objet de la présente consultation. Ils ne doivent pas être de simples énumérations de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.*

*Les renseignements indiqués dans le présent document doivent être accompagnés de l’ensemble des pièces requises.*

**CRITERE 2 – VALEUR TECHNIQUE (60%)**

Valeur technique sera notée sur 100 points avec une pondération à 60% en fonction des sous-critères suivants :

**Sous-critère 2.1 Organisation du chantier (60 points) :**

Le sous-critère sera analysé sur la base des moyens humains proposés par le soumissionnaire ainsi que sur l’approche méthodologique proposé en matière de logistique et d’installation de chantier.

*2.1.1Moyens Humains (20 points) :*

Le soumissionnaire devra :

* Présenter un organigramme sur l’encadrement dédié à l’opération ;
* Désigner l’interlocuteur unique / chargé d'opération, le conducteur de travaux, les chefs de chantier qui seront présents en permanence sur place et les suppléants, Indiquer les qualifications de l’ensemble de l’équipe, leurs missions, leurs responsabilités et fournir les CV avec références sur les 5 dernières années ;
* Indiquer les effectifs prévisionnels par tache (leur gestion selon les périodes de pointe telles que les OPR et la levée des réserves, les périodes de congés etc) ;
* Détailler ses capacités de mobilisation (études et travaux) en cas de retard à rattraper, ou tout autre imprévu.

|  |
| --- |
| Réponse : |
|  |

2.1.2 Méthodologie logistique et installation de chantier (40 points) :

Le soumissionnaire devra :

* Présenter un plan d’installation de chantier (PIC) (la base vie, la zone de stockage) ;
* Présenter une notice d’organisation en respectant les aspects sécuritaires du site (mise en place des installations temporaires, permis feu, comportement et moralité des ouvriers sur le chantier, la compréhension des enjeux d’accès, de sécurité, de sureté et du maintien d’activité) ;
* La méthodologie d’installation de la structure (moyens de levage, mise en sécurité de la structure lors des phases transitoires) ;
* Décrire une méthodologie de mis en œuvre pour assurer la gestion des flux sur le site pour les approvisionnements et les compagnons tout au long des différentes phases du chantier.

|  |
| --- |
| Réponse : |
|  |

**Sous-critère 2.2 Planning (40 points) :**

Le sous-critère sera analysé sur la base du planning de l’opération fourni par le soumissionnaire. L’ensemble sera jugé sur la cohérence du planning et son ordonnancement.

Le soumissionnaire devra :

* Présenter un planning général de l’opération respectant les délais imposés ;
* Présenter la décomposition des tâches d’intervention en incluant les études d’exécution et les délais de fabrication et d’approvisionnement ;
* Indiquer les dispositions prises pour respecter les délais ;
* Présenter la cohérence du planning vis-à-vis du phasage de l’opération

|  |
| --- |
| Réponse : |
|  |

**CRITERE 2 – VALEUR ENVIRONNEMENTALE (10%)**

Valeur technique sera notée sur 100 points avec une pondération à 10% en fonction des sous-critères suivants :

Le soumissionnaire devra :

* Fournir les modalités de tri des déchets sur le chantier ;
* Fournir les modalités de stockage des déchets sur le chantier ;
* Indiquer les éléments permettant d’assurer une traçabilité de circuits mis en décharge ;
* Indiquer le pourcentage de véhicule utilisés dans le cadre de l’exécution des prestations comportant un certificat qualité de l’air (Crit’air 0, 1 et 2 ou EURO 6,5 EEV ou motorisation alternative correspondant à des véhicules peu polluant).

|  |
| --- |
| Réponse : |
|  |